



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou



PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊTS ET RÉPONSE OPÉRATIONNELLE EN MAINE-ET-LOIRE



**Dossier de presse
Juin 2023**

EDITO

Ce jeudi 15 juin 2023, Pierre ORY, Préfet de Maine-et-Loire, et Florence DABIN, Présidente du Conseil Départemental, ont convié l'ensemble des maires du département en présence du Contrôleur Général Jean-Philippe RIVIÈRE, directeur du service départemental d'incendie et de secours, afin de leur présenter le plan départemental de prévention et de lutte contre les feux de forêts.

Dérèglement climatique, sécheresse chronique et vagues de chaleurs caniculaires : l'ensemble de ces facteurs rendent le territoire plus vulnérable aux incendies. Le département de Maine-et-Loire a lui-même été durement touché par des incendies au cours de l'été 2022. Au total, 2 577 hectares de forêt et de végétation ont brûlé dans le département, principalement sur les communes de Vivy, Baugé-en-Anjou, Beaulieu-sur-Layon, Trélazé et Loire-Authion. Une situation inédite pour les 1 150 sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire mobilisés, par la précocité, l'ampleur et la synchronicité des feux.

L'été 2022 en chiffres :



2 577 hectares de forêt
et de végétation brûlés



1150 sapeurs-pompiers du SDIS
49 mobilisés
340 sapeurs-pompiers venus
d'autres départements



325 engins terrestres engagés
sur les 4 principaux feux

Dans le département, comme sur le reste du territoire, l'ensemble des acteurs concourant à la lutte contre les feux de forêts se mobilisent afin de mieux lutter contre ce risque émergent. Une sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt et d'espaces naturels a été mise en place le 15 mars 2023. Cette sous-commission a pour objectif principal de faciliter la concertation entre les différents acteurs que sont les services de l'État, les collectivités et les organismes (Fransylva, ONF...), et d'anticiper la gestion de crise lors d'évènements exceptionnels tels que ceux de l'été dernier. Le Préfet de Maine-et-Loire l'a chargée d'élaborer un plan d'action départemental de lutte contre les feux de forêts.

Ce plan s'articule autour de 4 axes :

- **prévenir**
- **surveiller et détecter**
- **lutter**
- **accompagner et gérer les suites d'un incendie**

Avec ce plan d'action, il s'agit d'engager toutes les parties prenantes dans ce défi qu'est la préservation et la protection des personnes, des biens et de l'environnement face à ce risque naturel de plus en plus prégnant.



1. PRÉVENIR

Un ATLAS régional du risque de feux de forêt

La DREAL des Pays-de-la-Loire a produit un atlas régional du risque de feux de forêt, concerté avec les acteurs institutionnels locaux :

- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF),
- Office National des Forêts (ONF),
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF),
- Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS),
- Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) (DDT(M))

Ce document constitue une base de travail essentielle pour orienter les actions de prévention par massif et par commune. Il permet de cartographier et d'identifier les territoires à risque en fonction des essences de bois, de la pression climatique, des enjeux et de la défendabilité des territoires. Il classe les massifs suivant leur niveau de vulnérabilité.

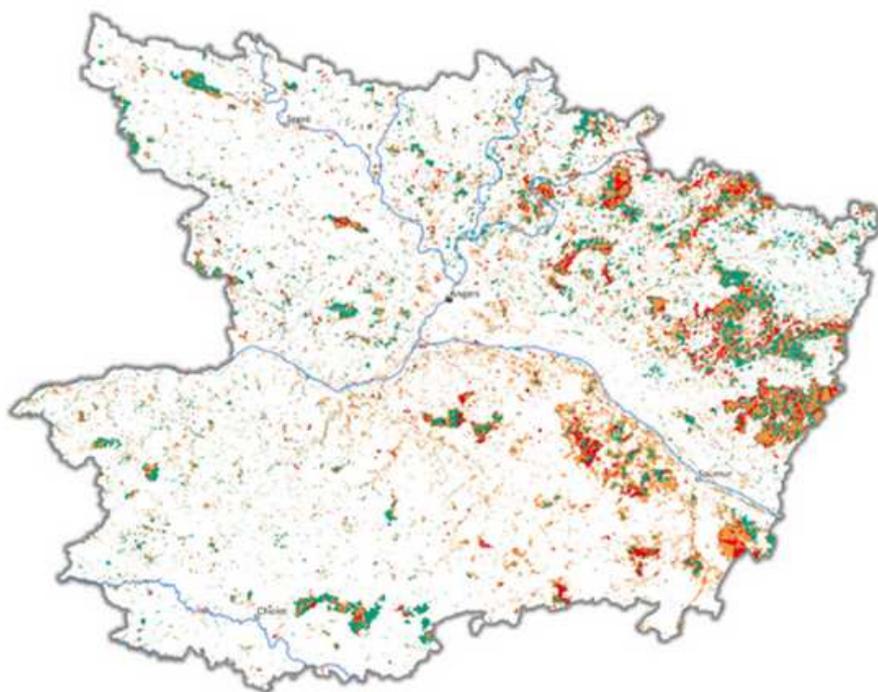
Cet atlas est disponible via le lien suivant :

- <https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/feux-de-foret-en-pays-de-la-loire-atlas-regional-a5455.html>



Aléa feux de forêt

Atlas du risque feux de forêt en Maine-et-Loire



0 25 km

Sources : © IGN-AdminExpress®, DREAL
Réalisation : DREAL/SRNT, novembre 2022

Aléa

- Faible
- Moyen
- Fort

Une stratégie interdépartementale de prévention des incendies de forêt et un arrêté cadre

Sous l'impulsion de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), une stratégie Interdépartementale de Prévention des Incendies de Forêt est en cours d'élaboration. Ce travail de concertation permettra d'uniformiser la réponse de l'État pour la protection des massifs qui s'étendent sur plusieurs territoires.

Un groupe de travail chargé d'élaborer cette stratégie a été mis en place. Les échanges ont abouti à la nécessité d'adopter un arrêté cadre, instaurant des mesures de restrictions pour mieux se prémunir des feux de forêts. Il s'agit :

- d'uniformiser la réponse inter-départementale
- de calibrer les restrictions suivant le niveau de risque
- d'acculturer/sensibiliser la population locale face à ce risque émergent

A savoir : le département de Maine-et-Loire partage un massif avec les départements de la Sarthe et de l'Indre-et-Loire.

L'actualisation du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

Le volet feux de forêt du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)* est actuellement en cours de révision, afin de tenir compte de l'atlas régional de la DREAL. L'objectif est de redéfinir la territorialisation du risque feux de forêts suivant trois composantes :

- **les aléas potentiels auxquels sont soumis les massifs :** sensibilité au feu, probabilité de départ, pression climatique...
- **les enjeux :** humains, patrimoine, biodiversité...
- **la défendabilité de ces massifs :** présence d'un centre d'incendie et de secours à proximité, de points d'eau naturels ou artificiels...

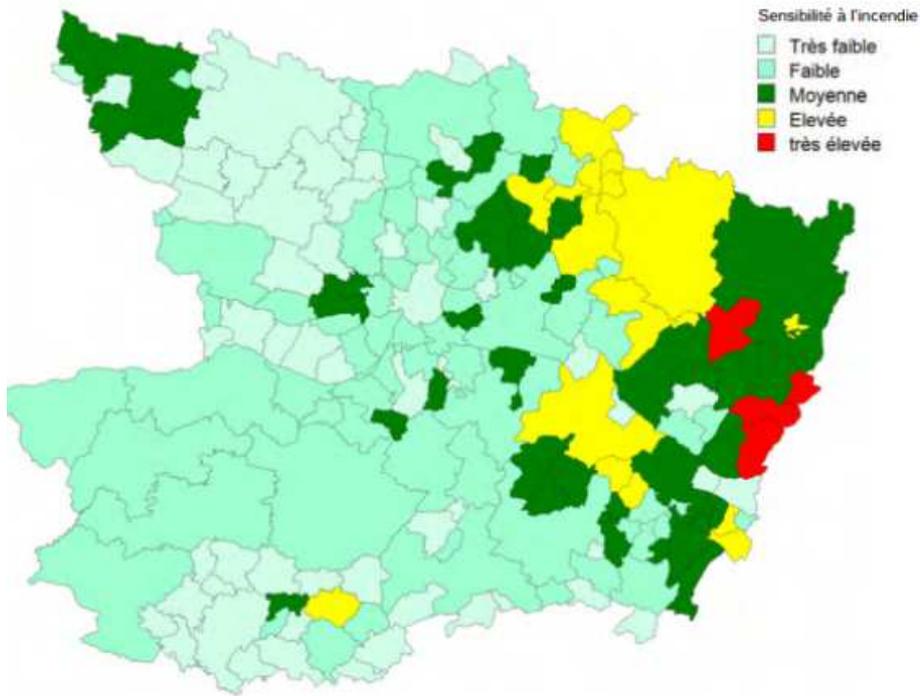
Ce dossier doit permettre d'identifier les massifs du département les plus exposés au risque de feux de forêt, les communes impactées, et d'y associer des mesures de prévention spécifiques (par exemple, des obligations légales de débroussaillage).

Ce travail d'actualisation du DDRM met en exergue une augmentation importante du nombre de communes classées en "risque fort" :

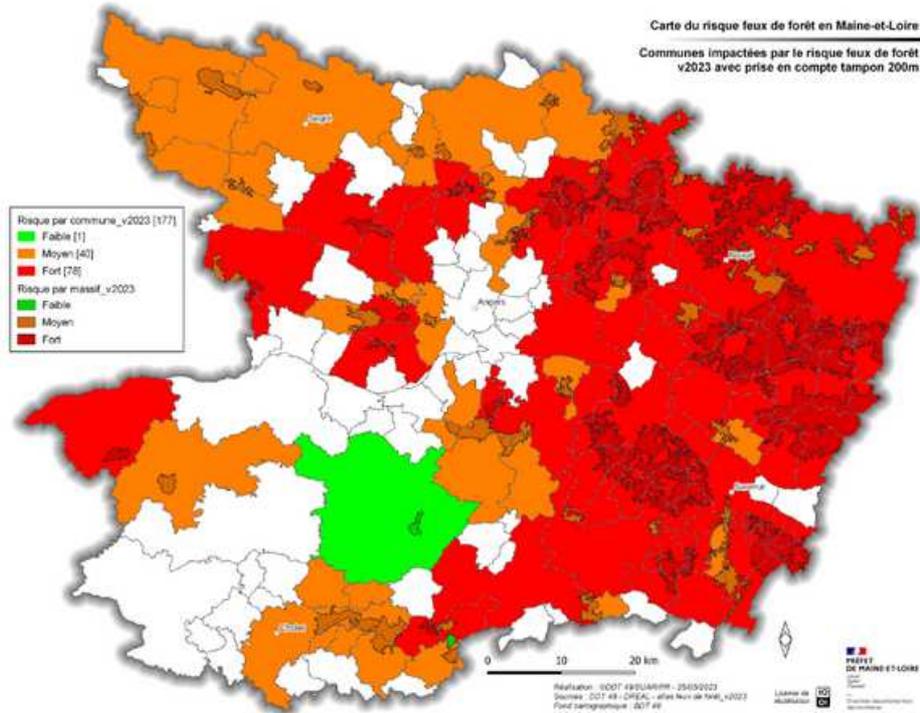
- Actuel DDRM : 4 communes classées en risque "très élevé", 16 en "élevé", et 33 en "moyen"
- Evolution DDRM : 78 communes classées en risque "fort", 40 en "moyen"

*article R. 125-11 du Code de l'environnement

DDRM 2020



DDRM 2023



La forêt en Maine-et-Loire :

110 000
hectares de forêts

75 %
de feuillus
(avec une prédominance
de chênes)

25 %
de résineux
(majoritairement du pin
maritime)



2. SURVEILLER ET DÉTECTER

La mise en place de la vidéo-détection

Le SDIS de Maine-et-Loire se dote d'un système de vidéo-détection afin d'identifier au plus tôt les départs de feu. L'objectif est de détecter et localiser les débuts d'incendie dans les massifs forestiers à risque du département, via un réseau automatisé de surveillance, à partir de points hauts dominant la canopée de massifs forestiers (pylônes et châteaux d'eau).

L'enjeu est triple :

- détecter et localiser des départs de feu
- transmettre l'alerte et les images des événements détectés au centre de surveillance pour analyse de la situation
- assurer à distance une levée de doute par un opérateur ou adapter l'engagement opérationnel au regard des images reçues

Cet outil, déjà installé dans la Sarthe, avait permis cet été 2022 de donner l'alerte au SDIS de Maine-et-Loire sur la présence de fumée dans la forêt de Pugle à Baugé-en-Anjou.

L'installation de cet outil dans notre département devrait se concrétiser à l'été 2024 compte tenu des délais d'analyse technique et des obligations relatives aux marchés publics. A terme, il est envisagé une couverture de la totalité des massifs forestiers et des espaces naturels du département, avec prioritairement ceux classés à sensibilité particulière par le DDRM. Dans un premier temps, le système sera déployé sur le secteur Est du département.

La météo des forêts

Les conditions météorologiques - vent, chaleur, hydrométrie, sécheresse de la végétation - ont une grande influence sur le départ et la propagation des incendies de forêt. Dans un objectif de prévention des feux et pour que chacun adapte ses comportements en fonction du danger prévisible, la Météo des forêts indique un niveau de danger de feux de forêts établi à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation.

Depuis le 2 juin 2023, Météo France publie cette météo des forêts tous les jours à 17h00, pour le lendemain et le surlendemain. Avec quatre niveaux de représentation du danger (faible, modéré, élevé, très élevé), elle détaille la situation département par département.

En cas de passage en risque élevé, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture de Maine-et-Loire pourra procéder à une alerte spécifique des élus locaux concernés.

Plus d'informations sur : <https://meteofrance.com/meteo-des-forets>

Un agent dédié à la défense des forêts contre les incendies

Un agent de l'Office National des Forêts sera affecté dans le Maine-et-Loire à partir de l'été 2023 spécifiquement pour travailler à la défense des forêts contre les incendies. Il sera chargé du contrôle de la réglementation, de réaliser des appuis à la préparation de crise, de sensibiliser la population autour de réunions publiques, ou encore, d'assurer des missions sentinelles et de surveillance des massifs lors des périodes à risque.

Le développement des chartes forestières

En lien avec le Centre régional de la Propriété Forestière, Fransylva et l'Office National des Forêts, les services de l'État en Maine-et-Loire incitent à renforcer la mise en place de chartes forestières. Portée par une collectivité ou un regroupement de propriétaires forestiers, cette charte définit une stratégie visant à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts à l'échelle d'un territoire.





3. LUTTER

Un renfort inédit des moyens de lutte sur le plan national

Le 11 avril 2023, le Gouvernement a présenté sa stratégie de lutte contre les feux de forêt. Pour faire face à l'évolution du risque, les moyens de lutte ont été renforcés de manière inédite, notamment au niveau des dispositifs aériens et humains, ainsi qu'avec une organisation encore plus réactive sur l'ensemble du territoire.

La Sécurité Civile sera en mesure de mobiliser jusqu'à 35 aéronefs bombardiers d'eau en période de forte activité opérationnelle (soit 12 de plus qu'en 2022), 3 aéronefs de reconnaissance et 51 colonnes de renfort (contre 44 en 2022) soit 3500 sapeurs-pompiers et 650 sapeurs-sauveteurs des Unités de Sécurité Civile.

Propositions en violet

Les moyens aériens sont gérés à l'échelon central. Le Centre National de Coordination Avancé de la Sécurité Civile (CNCASC), émanation du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), sera activé le 16 juin 2023 sur la base aérienne de Sécurité civile (BASC) de Nîmes-Garons (Gard). Il assurera la coordination du dispositif opérationnel de lutte des moyens nationaux et assimilés.

Selon le niveau de risque et l'importance des sinistres, ce centre avancé sera chargé de faire la répartition des moyens aériens sur l'ensemble du territoire au plus près des besoins.

Le renfort des moyens de lutte en Maine-et-Loire

Sur le plan opérationnel

Sur la base du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), et des événements climatiques de l'été 2022, le SDIS s'est inscrit dans la politique nationale des pactes capacitaires. Cette démarche, entamée en 2019, a permis en 2023 de construire les pactes capacitaires par zone de défense et de sécurité et d'identifier les actions prioritaires à conduire pour améliorer la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours.

Pour faire face aux risques naturels présents dans le Maine-et-Loire, le SDIS a proposé deux actions prioritaires :

- mettre en place des capacités de détection
- renouveler et accroître ses moyens de lutte contre les feux de forêts

A l'échelon de la zone ouest, le Préfet de zone a présenté le 16 mai 2023, le plan de financement des 20 départements des 4 régions composant la zone de défense et de sécurité Ouest. Le SDIS 49 devrait bénéficier d'environ 4,16 millions d'euros d'aides de l'Etat pour les projets précités au titre du pacte capacitaire et du fonds vert.

Par ailleurs, après une inspection nationale des pélicandromes réalisée au cours du mois de février, le Chef d'État major national de la Sécurité Civile a réaffirmé la place du pélicandrome d'Angers. En effet, le SDIS assure depuis 2020 l'armement d'un pélicandrome à l'aéroport d'Angers-Marcé. Cet équipement permet d'accueillir les avions et hélicoptères bombardiers d'eau afin d'assurer une couverture sur tout l'Ouest de la France, notamment en produit « retardant ».

Ce dispositif mis en œuvre depuis 2020 sur l'aéroport d'Angers est donc confirmé et renforcé. Outre la station mobile de retardant, une citerne de réserve y sera également positionnée cette saison.



Sur le plan humain

La formation dédiée à l'activité « feux de forêts » a été réaffirmée et consolidée :

- Les sapeurs-pompiers professionnels sont formés à cette activité dès leur formation initiale
- Les formations internes et externes (notamment à l'École d'Application de Sécurité Civile de Valabre) sont renforcées
- Les formations mutualisées sont étendues (simulateur « feu de forêt » et formations de niveau 3 en partenariat avec le SDIS de la Sarthe).

Sur le plan organisationnel

- La doctrine opérationnelle nationale est déclinée à l'échelon zonal puis départemental. Au niveau départemental, elle intègre, depuis 3 ans, la possibilité de pré-positionnement de groupes d'intervention « feux de forêts », notamment lors des périodes météorologiques critiques, afin de réagir plus rapidement en cas de départ de feu.
- Un recensement des points d'eau utilisables par les hélicoptères bombardiers d'eau est en cours au niveau départemental, avec l'appui des élus locaux.
- Une convention est en cours d'élaboration avec la FDSEA, la chambre d'agriculture, le SDIS et la Préfecture, afin de cadrer l'engagement de ces collaborateurs occasionnels du service public sur le plan juridique, financier, opérationnel et sécuritaire.



©SDIS49



4.

ACCOMPAGNER

L'objectif est d'identifier les besoins des populations en cas d'évacuation et d'assurer la résilience de la collectivité. Pour cela, il conviendra :

- D'intégrer le risque feu de forêt dans les plans communaux et inter-communaux de sauvegarde, pour les communes impactées, afin de recenser les moyens d'appui disponibles dans les collectivités qui pourront venir en aide au SDIS dans sa lutte (par exemple, la citerne d'eau d'un vigneron est susceptible d'être mise à disposition des sapeurs-pompiers). Une réunion est programmée le 25 septembre 2023 en Préfecture avec les élus locaux afin de les accompagner dans cette démarche.
- De renforcer la place des associations agréées de sécurité civile, véritables soutiens des populations. Ces bénévoles garantissent un maillon essentiel de la chaîne de solidarité dans ces périodes de crises. Une réunion de concertation se tiendra le 26 juin 2023 à la Préfecture afin de partager un retour d'expérience de l'été 2022 avec ces acteurs de terrain. Il s'agira de leur expliquer quels rôles ils peuvent occuper dans l'accompagnement des populations suite à ces sinistres.
- De réfléchir aux plans de gestion des forêts post-sinistre, notamment en matière de reboisement, en lien avec l'Office National des Forêts, Fransylva et le Centre National de la Propriété Forestière, qui sont pleinement impliqués lors de ces phases et se tiennent à côté des propriétaires forestiers.
- D'établir des liens avec les associations spécialisées dans la prise en charge des victimes, pour assurer un soutien psychologique dans les jours, semaines, mois qui suivent les événements.

**Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle**
Tel : 02 41 81 81 36 – 80 25
pref-communication@maine-et-loire.gouv.fr

  @Prefet49

 <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/>

